

**LE  
DÉPARTEMENT  
EST  
LÀ**

**Mon école,  
mon avenir**

DÉPARTEMENT DE  
**L'EUPE**  
*en Normandie*

# **AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

## **PROGRAMME MON ÉCOLE, MON AVENIR**

---

**Pour les investissements concernant les projets scolaires  
et périscolaires du 1<sup>er</sup> degré**

# DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS :

## Vendredi 14 octobre 2022 à 12h00

### I/ OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

#### 1- Contexte départemental

Le Département de l'Eure a fait de la jeunesse l'une de ses priorités en la plaçant au cœur des nouvelles politiques de soutien aux communes. Ces dernières vont ainsi être mieux accompagnées pour financer les travaux de construction ou de rénovation de leur école. En effet, l'Eure compte 538 établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré. 40% de ces écoles sont constituées de 1 à 3 classes ce qui implique des doubles, voir des triples niveaux et la nécessité pour l'élève, d'être scolarisé dans différents établissements au cours de son parcours, depuis la petite section jusqu'au CM2.

Le Département va poursuivre l'aide qu'il apporte en matière d'équipements scolaires du premier degré, mais souhaite être plus attentif à la qualité globale des projets qui lui sont proposés. L'école n'étant pas qu'un simple ensemble immobilier, les projets présentés devront apporter une réelle plus-value, afin de mailler le territoire de structures scolaires et périscolaires durables qui répondent pleinement aux objectifs en matière d'éducation, d'évolution de la démographie scolaire, d'aménagement du territoire ou encore de transition écologique et numérique.

Dans cette optique, un programme d'intervention, appelé *Mon école, mon avenir* prendra la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour les projets dont le coût total des travaux est supérieur à 200K€. L'objectif est double :

- d'une part, faire émerger de nouveaux projets de construction, de réhabilitation ou d'extension d'écoles par un accompagnement à la qualification du projet au regard du contexte local et d'un projet pédagogique qui doit mettre l'élève au cœur du projet ;
- d'autre part, accélérer les projets existants matures visant une réalisation en 2023 par un financement du Département.

#### 2- Nature des projets attendus

**Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise les projets de construction / réhabilitation et extension de bâtiments concernant :**

- L'enseignement
- La restauration scolaire
- Les garderies périscolaires

Outre la qualité de l'enseignement dispensé, l'environnement dans lequel l'élève évolue tout au long de la journée et des années contribue également à sa réussite. Le cadre de vie est une composante de tout projet d'investissement en matière de bâti scolaire ou périscolaire et qui doit, par conséquent, viser les objectifs suivants :

- la prise en compte du rythme quotidien, ce qui amène à s'intéresser à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire mais aussi à l'adaptation des locaux pour qu'ils soient 100% inclusifs quel que soit le handicap ;
- le parcours de l'enfant tout au long de sa scolarité qui suscite l'intérêt des regroupements pédagogiques intercommunaux ou des groupes scolaires et le lien avec le collège ;
- l'environnement du bâti, avec des locaux adaptés à l'enseignement, le confort thermique et acoustique... ;
- la qualité des espaces extérieurs.

S'ajoutent à ces premières composantes les exigences écologiques, notamment la lutte contre l'artificialisation des sols, la performance énergétique, l'alimentation durable, la végétalisation et la désimperméabilisation.

#### **Cet Appel à Manifestation d'Intérêt n'inclut pas :**

- les établissements d'accueil du jeune enfant
- les centres de loisirs
- les projets exclusivement dédiés aux équipements (mobilier, informatiques...)
- les acquisitions foncières
- les aménagements extérieurs (parkings, chemins d'accès, abris de bus...)
- les dépenses de fonctionnement de ces bâtiments

#### **3- Porteurs de projets éligibles**

Toute entité publique - commune, EPCI, SIVOS, SIVU - compétente en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement d'équipement scolaire du 1er degré et qui a un projet de construction ou de rénovation ou d'extension de bâtiment scolaire ou périscolaire, quel que soit son niveau de maturation, est éligible à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

## **II/ COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le porteur de projet devra déposer un dossier complet composé des pièces ci-dessous :

### **1- Concernant le candidat**

- La délibération de la collectivité ou de l'établissement public autorisant son représentant légal à présenter la candidature.
- Formulaire de dépôt de dossier complété et signé.

## 2 - Concernant le projet

- La présentation du projet au stade Avant-Projet Sommaire (APS).
- Une notice explicative globale et détaillée permettant :
  1. de comprendre l'environnement du projet : dynamique de la démographie scolaire, services de proximité concourant déjà à l'attractivité de la commune et aux besoins pédagogiques (équipements de proximité notamment sportifs et culturels), projets d'aménagement de la commune susceptible d'avoir une influence sur sa population ;
  2. d'exposer les objectifs du projet global éducatif qui sous-tend le projet bâtiminaire ;
  3. de montrer la prise en compte de la transition écologique (sobriété foncière, performance énergétique, alimentation durable, nature et biodiversité, ...) dans l'élaboration du projet;
  4. d'appréhender le projet sous l'angle du 100% inclusif au sein de l'établissement scolaire ;
  5. de regarder le personnel dédié à ce projet (tableau des effectifs et qualification, recrutements envisagés, intervenants extérieurs...) .
- Le planning prévisionnel des travaux ;
- Le plan de financement prévisionnel, faisant apparaître les cofinanceurs sollicités et leur taux de participation. Le projet doit prévoir un autofinancement à hauteur de 20% minimum de son coût global.

## III/ CALENDRIER

- L'appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site Internet du Département Eure <https://eurenormandie.fr/>, à compter du **18 juillet 2022**.
- Les date et heure limites de réception ou de dépôt des dossiers sont fixées au vendredi **14 octobre à 12h00** à l'accueil du Conseil Départemental ou sur la plateforme de dépôt du Département <https://vosaides.eure.fr>.
- La liste arrêtée des projets accompagnés par le Département sera communiquée au **31 décembre 2022 au plus tard**.

## IV/ LES MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Le porteur de projet devra déposer un dossier complet composé des pièces ci-dessous :

### 1- Dépôt sous format papier :

Chaque candidat doit déposer ou adresser en une seule fois son dossier au Département de l'Eure :

- soit par courrier, avant la date indiquée ci-dessus, un dossier comprenant la candidature et la proposition de projet ;
- soit sur place contre récépissé, dans les mêmes délais auprès de l'accueil du Département à la même adresse **du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h00.**

### 2- Dépôt sous format dématérialisé

- Sur la plate-forme : **<https://vosaides.fr>** avec la mention impérative AMI 2022 – programme *Mon école, mon avenir*.
- Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires portant sur l'appel à projets auprès de la Direction Aménagement du Territoire /Pôle Appui aux Territoires, Françoise FRANCO DA SILVA – au **02.32.31.97.64** ou **[monecole-monavenir@eure.fr](mailto:monecole-monavenir@eure.fr)**

## IV/ MODALITÉS DE PUBLICATION ET DE CONSULTATION DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est publié sur le site internet du Département de l'Eure : **<https://eureennormandie.fr/>** **Nos appels à projets**